

Belgische Confederatie van de Zuivelindustrie



Confédération Belge de l'Industrie Laitière

Rapport Annuel 2019

Année d'activités 2018



Assemblée Générale de la CBL : textes

Les textes des discours de notre Assemblée générale se trouvent sur la partie publique de notre site web www.bcz-cbl.be dans la rubrique 'A propos de la CBL - Assemblée générale'.
Vous y trouverez également le Rapport annuel.

SOMMAIRE

1.	OBJECTIFS ET STRUCTURE DE LA CBL	
1.1.	OBJECTIFS	3
1.2.	MEMBRES	3
1.3.	STRUCTURE	5
1.4.	ACTION FEDERALE	7
1.5.	ACTION REGIONALE	9
2.	SITUATION ECONOMIQUE DANS LE SECTEUR LAITIER EN 2018 — PERSPECTIVES POUR 2019	
2.1.	MONDE	
2.1.1.	Hausse de la production laitière en 2018 au niveau de la moyenne à long terme	10
2.1.2.	Le lait de vache supplémentaire provient essentiellement de l'Inde, de l'UE et de Turquie	11
2.1.3.	Rétablissement du prix de la protéine du lait	12
2.1.4.	Le commerce mondial progresse, la part de l'UE diminue	16
2.1.5.	La demande chinoise en produits laitiers poursuit sa progression	18
2.2.	UNION EUROPEENNE	
2.2.1.	La sécheresse freine la croissance de la collecte de lait	20
2.2.2.	L'agrandissement d'échelle dans la production laitière se poursuit	24
2.2.3.	Hausse de la production de fromage et de beurre	25
2.2.4.	L'UE exporte davantage de produits laitiers	27
2.2.5.	Nouveau recul du taux d'auto-provisionnement à 112 %	28
2.2.6.	Les stocks de poudre de lait écrémé ont été entièrement démantelés début 2019	28
2.2.7.	Dépenses laitières	33
2.3.	BELGIQUE	
2.3.1.	Plus de vaches laitières, moins de vaches allaitantes	34
2.3.2.	Le recul du nombre de producteurs laitiers est constant	35
2.3.3.	La hausse des livraisons de lait se poursuit	37
2.3.4.	Les livraisons moyennes continuent à augmenter avec plus de 7 %	38
2.3.5.	4 fournisseurs laitiers sur 10 livrent davantage que 500.000 litres	40
2.3.6.	La production biologique continue à progresser	42
2.3.7.	Le prix du lait moyen en 2018 : 34,27€ par 100l	42
2.3.8.	Les résultats pour la qualité restent élevés	44
2.3.9.	Pratiquement toutes les exploitations laitières sont certifiées QFL	45
2.3.10.	L'industrie laitière a transformé 4% de lait en plus	45
2.3.11.	Forte croissance de la production de lait fermenté	46
2.3.12.	La consommation ménagère globale de produits laitiers continue à reculer	49
2.3.13.	Croissance des cotations en 2018, sauf pour le beurre	49
2.3.14.	Le chiffre de l'emploi continue d'augmenter	50
2.3.15.	La balance commerciale laitière est moins négative	51
2.3.16.	La part d'exportation au sein de l'UE augmente	55
2.3.17.	La valeur de l'exportation vers la République de Chine augmente fortement	56

1. OBJECTIFS ET STRUCTURE DE LA CBL

L'a.s.b.l. Confédération Belge de l'Industrie Laitière (CBL) a été constituée le 9 octobre 1992. Ainsi, l'industrie laitière belge est regroupée en une seule association professionnelle. Cette date constitue donc une étape historique dans l'histoire de l'industrie laitière belge. Depuis le 1^{er} janvier 1997, les entreprises laitières sont affiliées directement à la CBL qui est ainsi devenue une fédération.

1.1. OBJECTIFS

Les statuts de la CBL mentionnent comme but de l'association: "la défense des intérêts économiques et professionnels des entreprises de l'industrie laitière belge au plan régional, national et international. A cette fin, elle peut entre autres organiser des activités de formation, fournir des services et des informations aux membres et aux laiteries individuelles du secteur laitier en Belgique.

En tant qu'organisation professionnelle, la CBL a pour but de répondre à deux souhaits de base de ses membres, à savoir la défense de leurs intérêts et la représentation du secteur et d'autre part la fourniture d'informations. En outre, il est répondu à des besoins annexes, tels que des activités de formation et des services aux laiteries individuelles.

Afin de pouvoir défendre les intérêts de l'industrie laitière belge, il y a lieu de définir au préalable certaines positions. Afin que cela se déroule de la manière la plus professionnelle possible, une structure a été mise au point, dans laquelle des groupes de travail permanents et des groupes de travail ad hoc font rapport au conseil d'administration.

Des informations rapides, claires, spécifiques sont primordiales dans un secteur fortement réglementé comme le secteur laitier, qui est en pleine évolution. Afin de répondre à ce besoin d'information, la CBL publie un "Bulletin". Ce bulletin est un maillon indispensable entre les laiteries et leur association professionnelle. Le "Bulletin" analyse les réglementations nationales et internationales, leur évolution, il expose la position de la CBL et la manière dont s'est dégagée cette position. Enfin, les membres sont informés des réunions et contacts avec les pouvoirs publics.

1.2. MEMBRES

La CBL a démarré en tant que confédération comptant comme membres les trois associations professionnelles de l'industrie laitière :

- FGLC — Fédération Générale des Laiteries Coopératives
- UILB — Union des Industries Laitières Belges
- UNAL — Union professionnelle Agro-Alimentaire

Depuis le 1^{er} janvier 1997, la CBL a été transformée en une fédération à laquelle les laiteries seront directement affiliées. Ceci permet de renforcer non seulement l'implication des entreprises laitières dans l'action CBL mais aussi l'efficacité de cette dernière.

A peu près toutes les entreprises laitières belges sont membres de la CBL (situation 01.05.2019)

- Agral S.A. - Courcelles
- ARLA Foods Belgium - Welkenraedt
- B.H.A. Belgium S.A. - Welkenraedt
- Bel Belgium S.A. - Nivelles
- Biemelk Vlaanderen C.V.B.A. - Westouter
- BMC N.V. - Zonhoven
- Büllinger-St.-Vithher Molkerei E.G. - Sankt-Vith
- Buttereij Pur Natur S.A. - Bullange
- Capra N.V. - Halen
- Castle Ingredients S.A. - Plombières
- Chimay Fromages S.C. - Chimay
- Coferme S.C. - Bailleux
- Corman S.A. (Savencia) - Goé
- Danone Hombourg Récolte S.A. - Herfelingen
- Danone N.V. - Brussel
- Eurofit S.A. - Liège
- Farmel Dairy België - NL Emmeloord
- FrieslandCampina Belgium N.V. - Aalter
- Fromunion N.V. - Bruxelles
- Héritage 1466 S.A. - Herve
- Inex N.V. - Bavegem
- La Concorde N.V. - Merchtem
- Lactalis Nestlé Produits Frais S.A. - Bruxelles
- Lactalis Benelux N.V. - Bruxelles
- Lactalis Laiterie Walhorn S.A. - Walhorn
- Lactis Pur Natur - Sint-Pieters-Leeuw
- Laiterie des Ardennes CVOA - Rendez
- Limelco - Zonhoven
- Luxlait A.A. - Mersch - Luxembourg
- Mathot - Celles Houyet
- MIK - Pur Natur N.V. - Kruishoutem
- Milcobel C.V. - Kallo
- Milcobel - Zuivel. - Kallo
- Milcobel - Dupont N.V. - Brugge
- Milcobel - Ysco N.V. - Langemark
- Mondelez Belgium SPRL - Namur
- Nestlé Belgilux S.A. - Bruxelles
- Olympia N.V. - Herfelingen
- Savencia Fromage & Dairy Benelux N.V. - Bruxelles
- Socabel S.C. - Marche-en-Famenne
- Solarec S.A. - Recogne
- Vache Bleue - Witterzee
- Vitalac N.V. - Veltem
- Yakult Belgium N.V. - Bruxelles
- Yoko Cheese N.V. - Genk
- Schreiber Foods Belgium SPRL - Anhee

1.3. STRUCTURE

Au 1^{er} janvier 1997, la structure de la CBL a été adaptée à la réalité de la structure fédérale de l'Etat Belge.

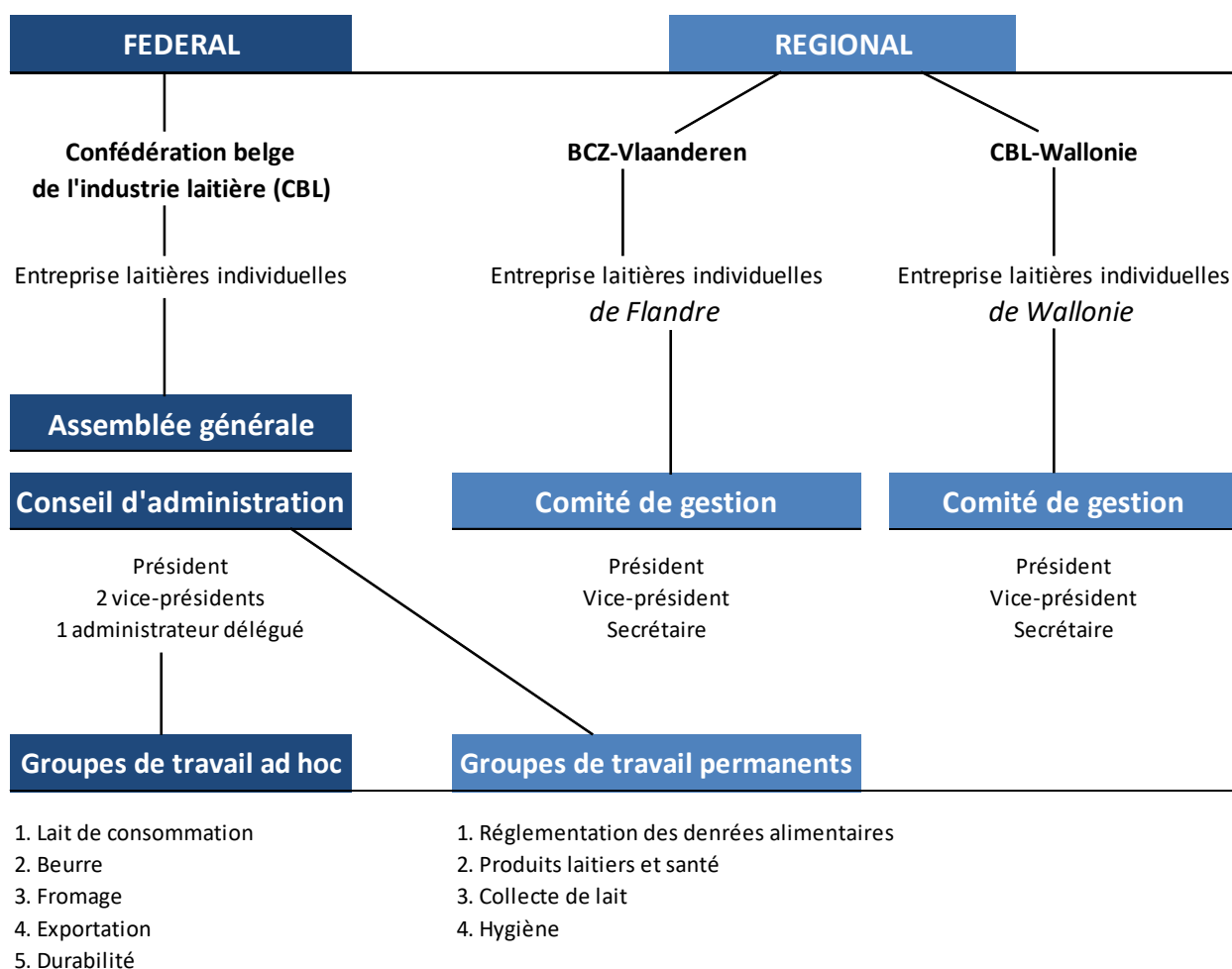
Deux cellules régionales ont été créées à cet effet au sein de la CBL, à savoir CBL-Wallonie et BCZ-Vlaanderen. Ces deux organes régionaux organisent la représentation ainsi que la défense et la promotion des intérêts au niveau régional. Ils disposent d'un pouvoir de décision autonome dans les matières régionalisées, dont la politique industrielle, l'environnement, la promotion générique, la promotion des exportations, la recherche scientifique et la formation professionnelle. Au sein des deux régions, on cherche à travailler le plus possible sur base de points de vue identiques.

L'action de la CBL reste fédérale à plus de 90 %. Les membres du Conseil d'administration fédéral font tous partie d'un des deux Comités de gestion régionaux. Ces Comités de gestion sont présidés par les vice-présidents de la CBL. Ces liens structurels contribuent à une cohérence optimale entre l'action CBL au niveau fédéral et l'action CBL au niveau régional.

Après une analyse des facteurs environnementaux et de leur évolution probable au cours des prochaines années, l'Assemblée générale a approuvé la proposition par laquelle la CBL est membre intégré de la FEVIA, la fédération de l'industrie alimentaire, depuis le 1^{er} janvier 2006. La CBL demeure indépendante en tant qu'association professionnelle mais elle collaborera plus étroitement avec la FEVIA. Ceci permettra d'éliminer les juxtapositions. Depuis le 1^{er} janvier 2006, la CBL a cessé ses activités dans le domaine de l'environnement et celui des affaires sociales. Dans ces deux domaines, les membres de la CBL peuvent faire appel à la FEVIA.



Structure de l'organisation CBL



1.4. ACTION FEDERALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après l'Assemblée générale, le Conseil d'administration est le principal organe de décision de la CBL. Il est composé de treize membres, à savoir huit représentants de BCZ-Vlaanderen, quatre de CBL-Wallonie et une personne dont la présence est motivée par sa riche expérience de l'industrie laitière. Ce dernier mandat repose sur l'article 20 des statuts qui autorise l'inclusion dans le Conseil d'administration de deux personnes maximum issues de l'extérieur. Ce Conseil peut donc être composé de quatorze membres au maximum.

Les statuts prévoient une représentation garantie des PME au Conseil d'administration.

<u>Membres</u> (01.06.2019)	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>
C. Gilain - Pycke L. Van Impe	Président	Inex
L. Van Impe	Vice-Président	Olympia
S. Buytaert	Membre	Lactalis
J-M. Schevenels	Membre	Corman
J-M. Thomas	Vice-Président	Laiterie des Ardennes
J.-P. Tanis	Membre	FrieslandCampina
R. Debergh	Membre	-
J.M. Cabay	Membre	Hervé Société
P. Koopmans	Membre	Milcobel
J. Berckmans	Membre	Danone
P. Vanhengel	Membre	Arla Foods Belgium
A. Deckers	Membre	La Concorde
G. Bogaerts	Membre	BMC

GROUPES DE TRAVAIL

Le Conseil d'administration peut constituer divers groupes de travail. Ces derniers préparent les points de vue de la CBL qui ne deviennent formels qu'après approbation par le Conseil d'administration. Chaque entreprise laitière peut déléguer un expert au sein des groupes de travail.

a) Groupes de travail permanents

Actuellement, quatre groupes de travail permanents sont actifs; ils se réunissent régulièrement. Les membres du groupe de travail désignent un président et éventuellement un vice-président - les deux étant issus de préférence des entreprises - et un secrétaire, de préférence un collaborateur au staff CBL.

— Groupe de travail CBL Réglementation des denrées alimentaires

Président : D. Vandeputte, Milcobel

Secrétaire : L. Callewaert, CBL

— Groupe de travail CBL Produits laitiers et Santé

Président : R. Debergh, CBL

Secrétaire : L. Callewaert, CBL

— Groupe de travail CBL Collecte de lait

Président : E. Leloup, Milcobel

Secrétaire : A. Vangerven

— Groupe de travail CBL Hygiène

Président : K. Van Caenegem, FrieslandCampina

Secrétaire : L. Callewaert, CBL

— Groupe de travail Durabilité – lait : Production et transformation

Président : R. Debergh, CBL

Secrétaire : J. Willems, CBL

b) Groupes de travail Ad hoc

Il s'agit des groupes de travail "Lait de consommation", "Beurre", "Fromage" et "Exportation". Ces groupes de travail se réunissent uniquement pour préparer la position de la CBL sur des problèmes spécifiques dans les sous-domaines respectifs. La présidence n'est pas toujours fixée de manière formelle. Le secrétariat est assumé par des collaborateurs de la CBL.

DEFENSE DES INTERETS SUR LE PLAN INTERNATIONAL

La CBL défend les intérêts de l'Industrie laitière belge au niveau international. A cet effet, la CBL est membre de la European Dairy Association (EDA). La CBL participe aux activités de nombreux groupes de travail EDA. Notre pays est également représenté dans le Board de la EDA. Au plan mondial, la CBL est membre de la Fédération Internationale de Laiterie via le Comité belge de la FIL.

Depuis septembre 2011, la CBL est membre du European Milk Forum (EMF). L'EMF est un partenariat économique européen auquel 7 Etats membres participent, notamment l'Autriche, la Belgique, la France, le Danemark, l'Irlande, les Pays-Bas et l'Irlande du Nord (UK). L'EMF joue un rôle important dans le développement stratégique, la gestion et l'échange d'informations et d'initiatives concernant le lait et les produits laitiers en Europe.

ACTIVITES ET OCTROI DE SERVICES DE LA CBL

Un document reprenant l'aperçu des services compris dans l'affiliation CBL est disponible au secrétariat.

1.5. ACTION REGIONALE

L'action régionale est définie par les 2 comités de gestion régionaux. Il n'existe pas de groupes de travail à ce niveau.

– CBL - WALLONIE

Le Comité de gestion de CBL-Wallonie est composé comme suit :

<u>Membres</u> (01.05.2019)	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>
J-M. Thomas	Président	Laiterie des Ardennes
M. Dédericks	Membre	Lactalis Laiterie de Walhorn
J-M. Schevenels	Membre	Corman
P. Vanhengel	Membre	Arla Foods Belgium
J-M. Cabay	Membre	Héritage 1466

Toutes les entreprises qui ont leur siège principal ou un site d'exploitation en Wallonie participent également au Comité de gestion de CBL-Wallonie.

Secrétaire: A. Vangerven

– BCZ - VLAANDEREN

Le Comité de gestion de BCZ-Vlaanderen est composé comme suit.

<u>Membres</u> (01.05.2019)	<u>Fonction</u>	<u>Entreprise</u>
C. Gilain - Pycke	Président	Inex
L. Van Impe	Vice-Président	Olympia
J.-P. Tanis	Membre	FrieslandCampina
P. Koopmans	Membre	Milcobel
J. Berckmans	Membre	Danone
G. Bogaerts	Membre	BMC
J. Stockman	Membre	MIK – Pur Natur

Secrétaire: L. Callewaert